Conférence débat AA -YSER- AUDOMAROIS du mardi 16 mars 2021 à Arques
Les zones humides protègent nos eaux

Animateur : Romain MUSART, Chef de la rédaction régionale de La Voix du Nord

Cette première conférence organisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en partenariat avec la Voix du Nord, dans le cadre de la consultation du public sur le SDAGE 2022 – 2027, avait pour thème les zones humides. Ce fut l'occasion de rappeler le rôle indispensable de ces milieux naturels. Véritables reins de notre région, elles épurent, filtrent et stockent son eau, nous protégeant ainsi des crues en devenant un allier indéniable dans la lutte contre les inondations.

D'un point de vue écologique, les zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité animale et végétale. Elles abritent notamment leur lieu de reproduction et d'alimentation.

Jusqu'au début du XXe siècle, les Hauts-de-France étaient considérés comme une vaste zone humide. Aujourd'hui, ces écosystèmes ne représentent plus que 0,8% des seuls territoires du Nord et du Pas-de-Calais.

Le Grand vannage, Arques

Les zones humides sont soumises à diverses pressions : auparavant minières, industrielles, urbaines et agricoles. Quelques joyaux sont protégés, comme le marais audomarois ou la baie et la vallée de la Somme. Leur diminution voire leur disparition est néanmoins alarmante.

Alors comment lutter contre leur disparition ? Peut-on recréer des zones humides et pourquoi le faire ? C'est à ces questions que les experts présents sur le plateau ont tenté d'apporter des réponses.

Intervenants

- **Luc BARBIER**, Vice-président du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, Vice-Président du Comité de bassin Artois-Picardie
- **Pascal SAILLIOT**, Président de la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais
- **Coralie BURROW**, Membre du GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas-de-Calais)
- **Philippe LELEU**, Président du Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale
- **Jérôme BIGNON**, Président de Ramsar France, Ancien Sénateur de la Somme
- **Estelle CHEVILLARD**, Chargée d'intervention, Cellule Fonctionnement des écosystèmes et nouveaux enjeux à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Les intervenants de la conférence

Interventions

Luc BARBIER :

Les zones humides sont des écosystèmes très divers, dont le point commun est l'eau : lacs, marais, mangroves, etc. Auparavant, un tiers du bassin Artois Picardie pouvait être considéré comme une zone humide. L'homme a depuis maîtrisé cette eau et globalement ce qui était humide l'est beaucoup moins ou a disparu. Les zones humides restantes sont, elles, menacées par l'artificialisation des sols.

Elles rendent pourtant de nombreux services : épuration de l'eau, richesse de la biodiversité, support de loisirs. Des groupes d'espèces complets dépendent de ces milieux et en les dégradant, on fait disparaitre des pans entiers de notre patrimoine naturel.

Le conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France agit pour la préservation de ces écosystèmes : La gestion de l'eau est par exemple primordiale dans les tourbières, qui stockent une quantité considérable de carbone.

Pascal SAILLIOT :

Du point de vue de la Fédération de pêche, l'eau est un milieu qui offre ses services aux hommes et qui est le support de leurs loisirs. Si elle les a certainement nourris à une époque, ce n'est plus le cas aujourd'hui et la biodiversité y est moins abondante et fragile. Dans le marais audomarois, on ne retrouve pas la biodiversité de poissons et d'espèces qu'on devrait attendre, malgré de bons indicateurs. L'équilibre est donc fragile.

Le manque de connaissances sur ces zones humides est une vraie problématique. On se réfère surtout à des marqueurs dits « aériens » (insectes, batraciens, oiseaux) et il est plus difficile de mener des protocoles d'études sur les poissons. Ils sont pourtant indispensables pour connaitre l'état de ces milieux. La fragmentation des espaces nuit aussi à la biodiversité : avec la diminution des zones humides, les espèces ne peuvent plus circuler et cela contribue à appauvrir les écosystèmes.

Coralie BURROW :

De nombreux oiseaux dépendent des zones humides. Ils sont directement menacés par l'artificialisation des berges qui les empêche de nicher, l'agriculture intensive et l'abandon de l'élevage. C'est donc un faisceau de menaces qui convergent sur eux et certains, comme le butor ou le râle des genêts, sont menacées. La responsabilité de l'homme est double : envers les générations futures et envers les écosystèmes eux-mêmes. La disparition d'espèces les rend dysfonctionnels et moins résilients face au changement climatique.

De nombreuses actions de sensibilisation et de connaissance sont mises en place : édition d'atlas, accompagnement des agriculteurs, organisation de sorties nature à destination des habitants...

Philippe LELEU :

Le Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale a pour mission de protéger la ressource en eau. Il mène de nombreuses actions auprès des agriculteurs notamment. Le PNR travaille avec les maraichers (à travers le groupe Marais) dans la lutte contre les espèces invasives, il accompagne de nouvelles pratiques agricoles ou agit pour préserver les prairies permanentes. La tâche n'est pas simple de maintenir des cultures dans un territoire qui connait une succession de sécheresses et d'automnes très humides.

Le PNR a également une mission de vulgarisation auprès des élus et des citoyens. Il accompagne la création de mares dans les espaces communaux, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, car les petites zones humides ont un rôle à jouer dans le maintien de la biodiversité.

Jérôme BIGNON, Président de Ramsar France :

Le réseau RAMSAR est un réseau international fondé en 1971 à Ramsar, ville iranienne au bord de la mer Caspienne. Son but est de labelliser les milieux humides qui accueillent une grande biodiversité. La labellisation s'appuie sur 9 critères qui concernent l'état de l'eau, de la faune et de la flore. 50 sites sont classés RAMSAR en France, dont le marais audomarois, sur 2400 sites à travers le monde.

La labellisation engage le territoire à mener des actions de protection et d'amélioration des milieux humides.

Les financements permettent de mener de nombreuses actions : re-estuarisation de milieux, renaturalisation de cours d'eau ou remise en eau des écosystèmes. Des villes peuvent aussi être labellisées RAMSAR, comme Saint-Omer et Amiens. La labellisation permet une montée en puissance de l'ingénierie en faveur de la préservation des milieux humides.

Estelle CHEVILLARD :

S'il n'est pas facile d'avoir une cartographie très précise de toutes les zones humides, un travail important est effectué avec les SAGE et tous les partenaires (fédération de pêche, PNR, collectivités) pour améliorer ces connaissances. L'Agence de l'eau a un rôle de facilitateur pour accompagner les projets en faveur des zones humides : étude, connaissance, travaux, acquisitions foncières. Dans le marais audomarois, l'Agence de l'eau a aidé le conservatoire du littoral à acquérir de nombreux hectares pour préserver le site. Elle accompagne les gestionnaires de ce site dans les études et leurs travaux.

L'agence mène des actions de sensibilisation vers le grand public comme la publication de plaquettes, ou son partenariat avec l'Education Nationale. Elle mobilise les collectivités territoriales pour en faire des acteurs de la préservation des zones humides et de la nature. Elle a accompagné par exemple la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour transformer un projet de lotissement en une restauration de zone humide, rendue accessible aux citoyens.

Une diffusion pour le grand public

Les questions – réponses

1 - Pourquoi la biodiversité est aujourd'hui beaucoup moins abondante ?

Pascal SAILLIOT : les zones humides ont longtemps été rejetées, mal perçues. Couplé aux activités humaines, cela a amené à une perte de biodiversité difficile à restaurer malgré les efforts effectués.

Luc BARBIER : on est aujourd'hui dans une surconsommation des ressources de la planète, qui appauvrit la biodiversité. Des segments entiers de la chaîne alimentaire disparaissent, mais on le voit souvent en retard, quand les effets se font sentir sur les espèces les plus visibles.

2 - Ne pourrait-on pas plutôt entretenir les fossés et les rivières, plutôt que de les buser ?

Philippe LELEU : la question est particulièrement sensible en zone rurale, où l'assainissement individuel est majoritaire et n'est souvent pas aux normes. Le busage permet d'éviter les infiltrations des fosses mal entretenues. Ce n'est néanmoins pas une solution de long terme et les particuliers vont devoir se mettre aux normes, alors même que les agriculteurs ont déjà dû le faire.

Estelle CHEVILLARD : c'est le type d'action que met en place l'agence de l'eau. La préservation et la restauration des cours d'eau est une mesure phare du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Elle accompagne les collectivités et les syndicats pour « débuser » et restaurer les cours d'eau. L'un des objectifs est de retrouver de belles rivières, de beaux fleuves sur le bassin artois-picardie, dont les méandres peuvent accueillir la faune et la flore.

3 - Pourquoi continuer de construire des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) ?

Estelle CHEVILLARD : c'est une technique curative. On construit des ZEC quand on fait face à de gros problèmes d'inondation avec impact très fort sur les biens humains et les activités économiques. Dans certains cas, il est difficile de mettre en place des solutions douces, dites « fondées sur la nature ». D'où la mise en place de petits barrages sur les rivières, qui détournent l'eau dans des ZEC lors des crues, pour ensuite l'évacuer doucement.

4 - RAMSAR cantonne-t-il son action à la France ou à l'Europe ?

Jérôme BIGNON : non, la France a adhéré à la convention RAMSAR, mais il y a 170 pays qui sont adhérents. C'est une convention internationale.

5 - Pourquoi les ouvrages d'hydrologie douce et le travail à la parcelle ne sont pas imposés aux agriculteurs ?

Estelle CHEVILLARD : le but n'est pas d'imposer, mais d'accompagner un changement de pratiques, de mobiliser l'ensemble des acteurs sur ce sujet, pour mettre en place des actions plus douces et nécessitant moins d'entretien sur le long terme.

Philippe LELEU : pour les rivières, on s'aperçoit que l'urbanisation en aval oblige à retenir l'eau en amont, sur des terres jamais inondées jusqu'à présent, ce qui a du mal à passer auprès des agriculteurs.

Jérôme BIGNON : la situation des agriculteurs est très difficile, car ils ont de nouvelles charges, qui ne sont pas toujours compatibles avec leur travail. Le concept de paiement pour services écologiques rendus se développe : il permet de rémunérer les agriculteurs sur les services qu'ils rendent aux écosystèmes.

6 - Qu'en est-il du rôle des chasseurs dans la préservation des zones humides ?

Pascal SAILLIOT : l'eau est une question de gouvernance, d'où l'intérêt de travailler à l'échelle du bassin ou du sous-bassin. On peut travailler avec tous les usagers, y compris avec les chasseurs.

7 - Que peut-on faire individuellement pour préserver les zones humides ?

Estelle CHEVILLARD : on peut limiter sa consommation d'eau, utiliser des produits respectueux de l'environnement. On peut éviter de jeter ses déchets dans les milieux naturels. Les citoyens peuvent aussi rencontrer leurs élus et leur proposer des projets.

Luc BARBIER : Si les citoyens s'expriment massivement en faveur de la préservation de la biodiversité et des zones humides, cela permettra de faire bouger les lignes. C'est tout l'enjeu de la consultation du public sur le SDAGE menée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.